

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021
---	---

NOMBRE DE CONSEILLERS	L'an deux mil vingt et un, le treize avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en réunion ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAULAN, Maire.
Exercice : 19	
Présents : 17	
Pouvoirs : 2	
Absents ou excusés : 2	

Présents : Didier LAULAN – Fabrice BERNADET – Martine SAINT-BLANCARD – Alain JUZEAU – Jean-Claude MOTHES – Frédéric OLAYA – Eric POUTAYS Michèle SECHAN – Thierry BERTO – Laurence LAGARDERE - Nadège COUSTURES -: Patricia CONSTANS – Stéphane RIEUCROS-FOREST - Arnaud OMNES – Marie-Laure VAILLANT – Nathalie RACOLIN - Jean TAUGERON –
Absents ou excusés : Françoise LANUSSE – Fanny LACOSTE -
Pouvoir / Mme Françoise LANUSSE à Fabrice BERNADET – Mme Fanny LACOSTE à Jean TAUGERON
Secrétaire de séance : Mme Patricia CONSTANS
Date de convocation : 02 avril 2021

Le compte rendu de la précédente réunion a été transmis aux élus.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2020 – CASTETS ET CASTILLON

Les Membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 de commune de CASTETS et CASTILLON,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **DÉCLARENT** que le Comptes de Gestion dressé pour la commune de CASTETS ET CASTILLON au titre de l'exercice 2020, par Madame le Trésorier Municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Eric POUTAYS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Didier LAULAN, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donnant acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	153 612,49 €	153 612,49 €
Opérations de l'exercice	866 650,28 €	1 140 379,29 €	454 430,02 €	471 005,91 €	1 321 080,30 €	1 611 385,20 €
TOTAUX	866 650,28 €	1 140 379,29 €	454 430,02 €	624 618,40 €	1 321 080,30 €	1 764 997,69 €
€Résultats de clôture	273 729,01 €	170 188,38 €	443 917,39 €
Restes à réaliser	11 000,00 €	11 000,00 €
TOTAUX CUMULES	866 650,28 €	1 140 379,29 €	454 430,02 €	624 618,40 €	1 321 080,30 €	1 764 997,69 €
RESULTATS DEFINITIFS	273 729,01 €	170 188,38 €	11 000,00 €	443 917,39 €

2) Constatant, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci- dessus.

AFFECTATION D U RÉSULTAT 2020 - COMMUNE CASTETS ET CASTILLON

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020 du budget de la Commune, lequel fait apparaître les résultats suivants :

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Dépenses 2020	866 650,28 €	454 430,02 €
Recettes 2020	1 140 379,29 €	471 005,91 €
Résultat exercice 2020	+ 273 729,01 €	+ 16 575,89 €
Résultat reporté 2019		+ 153 612,49 €
Reste à réaliser dépenses		11 000,00 €
Résultat cumulé 2020	+ 273 729,01 €	+ 170 188,38 €
Résultat global 2020	443 917,92 €	

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 sur le Budget Communal 2021 comme suit :

<u>Article R 1068</u> - Section d'investissement – Excédent Fonctionnement Capitalisé :	273 729,01 €
<u>Pour information</u> - Article R001– Excédent d'investissement reporté	170 188,38 €
Reste à Réaliser – Dépenses -	11 000,00 €

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Monsieur le Maire fait part de l'état des notifications des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 notifié par les services de la DRFIP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL décide de maintenir les taux des Taxes Directes Locales, pour le foncier bâti et le foncier non bâti, pour l'exercice budgétaire 2021, à savoir :

TAXES	Bases prévisionnelles	TAUX VOTÉS EN 2021 Communaux/départementaux	Produits assurés
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1 056 000	15,50% + 17,46 32,96 %	348 058 €
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	41 100	65,65%	26 982 €
TOTAL			375 040 €

VOTE DU BUDGET 2021

Après étude avec la commission des finances, le projet détaillé de budget 2021 est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Approuve l'équilibre du budget communal pour l'année 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 121 119,00 €	1 121 119,00 €	1 053 733,96 €	1 053 733,96 €	2 174 852,96 €	2 174 852,96 €

CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES - SIVU DU REOLAIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que quelques enfants de la Commune utilisent les transports scolaires du SIVU du Réolais, afin de se rendre dans les collèges ou lycées de La Réole.

- D'ASSURER le financement complémentaire par autofinancement et emprunt pour un montant de 521 200 €.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE – ECOLE

Madame Françoise Lanusse, adjointe déléguée aux affaires scolaires, informe l'assemblée qu'une demande de subvention, au titre du plan de relance numérique, a été faite auprès du Rectorat afin de compléter l'équipement numérique de l'école.

Les enseignants ont sollicité 30 tablettes ainsi que des logiciels et applications. 5 classes sont concernées.

- Coûts des tablettes : 12 704,76 € TTC, subvention sollicitée : 8 893 €
- Coûts des logiciels et applications : 1 316,90 €, subvention sollicitée 656,00 €

Ce matériel sera commandé si le financement est accordé par l'Education Nationale.

REFERENT MA COMMUNE MA SANTE

Le conseil communautaire a acté lors de sa réunion du 29 mars de souscrire au service proposé par l'association ACTIOM pour la mise en place d'un service pour favoriser l'accès du plus grand nombre à une mutuelle santé dans les meilleures conditions.

Ce service indépendant dénommé "Ma Commune Ma Santé" vise à accompagner les habitants pour trouver une mutuelle santé au meilleur prix et répondant à leurs besoins.

Il est déjà en place sur 9 communes du territoire.

Afin de faciliter le déploiement du service sur toute notre CdC, il y a lieu de désigner un référent pour notre commune qui puisse être l'interlocuteur privilégié sur votre commune de Mme Pascale Lauriac-Dupin, correspondante locale de l'association ACTIOM.

La CdC accompagnera l'action en facilitant la communication (proposition d'article, de flyers...) et en coordonnant l'organisation des permanences suivant les besoins.

Le conseil municipal désigne Mme Martine SAINT-BLANCARD et Mme Michèle SECHAN en qualité de référent pour la commune de Castets et Castillon.

QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie de Langon : les services de la trésorerie fermeront au 31 décembre 2021, la commune de Castets et Castillon sera rattachée à la Trésorerie de La Réole.

Le service aux entreprises sera transféré à Cenon. Frédéric Olaya donne quelques explications sur les modifications d'organisation des services des impôts pour les prochaines années.

- Elections cantonales et régionales : elles sont finalement prévues les DIMANCHES 20 et 27 JUIN 2021. Les conditions sanitaires d'organisation de ces élections seront précisées par le Gouvernement très prochainement.

- église de Mazerac : Porte du presbytère, les travaux doivent être terminés en juillet prochain

Il faudrait enlever le figuier.

Se renseigner sur une voiture en stationnement depuis plus de 3 semaines.

- Entretien des espaces verts : un devis sera demandé pour un coupe herbe
- Suite aux dernières inondations, un devis sera demandé pour l'acquisition d'une moto pompe.
- Falaise du belvédère : les travaux de défrichage ont été réalisés, en attente du nouveau rapport d'expertise pour la réalisation des travaux de confortement.
- MAM : suite à la demande de la responsable de la MAM, une boîte à livres, confectionnée par les agents communaux, a été installée devant la MAM.
- CAB : la commission voirie – bâtiments – urbanisme – sera invitée à la prochaine réunion du Comité de Pilotage de la Convention Aménagement de Bourg prévue le 6 mai à 14 h à Castillon.
- Carrelage de l'école : l'assurance de l'artisan a été relancée.
- Travaux Assainissement – Pluvial : Un supplément de 8 252 € est à prévoir pour des travaux de voirie à la Côte de Calicot. Des renseignements complémentaires seront demandés.
- Prévoir un regard devant l'école pour éviter les flaques

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.